

Les infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Canada

Près de 2 000 permis en quatre ans : un nombre croissant, mais une intégration plus lente



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

RÉDACTION**Daniel Marleau**

Analyste en intelligence d'affaires
Direction, Marketing et événements, OIIQ

COLLABORATION**Olga Medeiros**, inf., M. Sc. inf.

Infirmière-conseil,
Direction, Registrariat et examens, OIIQ

PRODUCTION**SERVICE MARKETING****CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE****OIIQ****RÉVISION LINGUISTIQUE****Alexandre Roberge****Ordre des infirmières et infirmiers du Québec**

4200, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 4V4
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télécopieur : 514 935-3770
ventepublications@oiiq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN 978-2-89229-713-3 (PDF)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2017. Tous droits réservés.

La reproduction d'un extrait quelconque de cette publication, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Note – Le terme « infirmière » est utilisé à seule fin d'alléger le texte et désigne autant les infirmiers que les infirmières.

MISE EN CONTEXTE

Les infirmières et les infirmiers formés à l'extérieur du Canada et qui souhaitent obtenir un permis d'exercice au Québec doivent franchir un certain nombre d'étapes jusqu'à leur intégration sur le marché du travail. Ils doivent d'abord constituer un dossier de demande de reconnaissance d'équivalence de leur diplôme ou de leur formation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Le présent document trace un portrait statistique des principales étapes à franchir une fois ce dossier complété et fournit quelques données éclairantes sur le parcours des infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Canada¹. Voici les faits saillants :

- **Augmentation de 200 % du nombre de demandes de reconnaissance d'équivalence reçues** à l'OIIQ entre 2010 et 2014.
- **Diminution du temps de traitement** des dossiers d'équivalence à l'OIIQ depuis les deux dernières années.
- **Augmentation du délai pour compléter le programme d'intégration professionnelle** au contexte de pratique québécois.
- **Diminution importante du taux d'intégration** sur le marché du travail depuis cinq ans.
- **Diminution importante du nombre d'infirmières et d'infirmiers provenant de la France** qui viennent travailler au Québec².
- **Augmentation lente mais graduelle de la proportion des diplômés hors Canada** au sein de l'effectif infirmier du Québec.

1 Les données des quatre premières sections de ce document concernent les infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Canada, à l'exclusion de la France. Les infirmières et infirmiers titulaires d'un permis d'exercice dans une autre province canadienne peuvent obtenir un permis d'exercice au Québec dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), en vigueur depuis 2009. Les données concernant ces personnes n'apparaissent pas dans le présent document.

2 Les infirmières et infirmiers formés en France suivent un parcours différent pour obtenir leur permis d'exercice au Québec, compte tenu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles (Entente France-Québec) en vigueur depuis 2011. Le graphique 5 concerne ces personnes.

LE NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE A TRIPLÉ ENTRE 2010-2011 ET 2013-2014

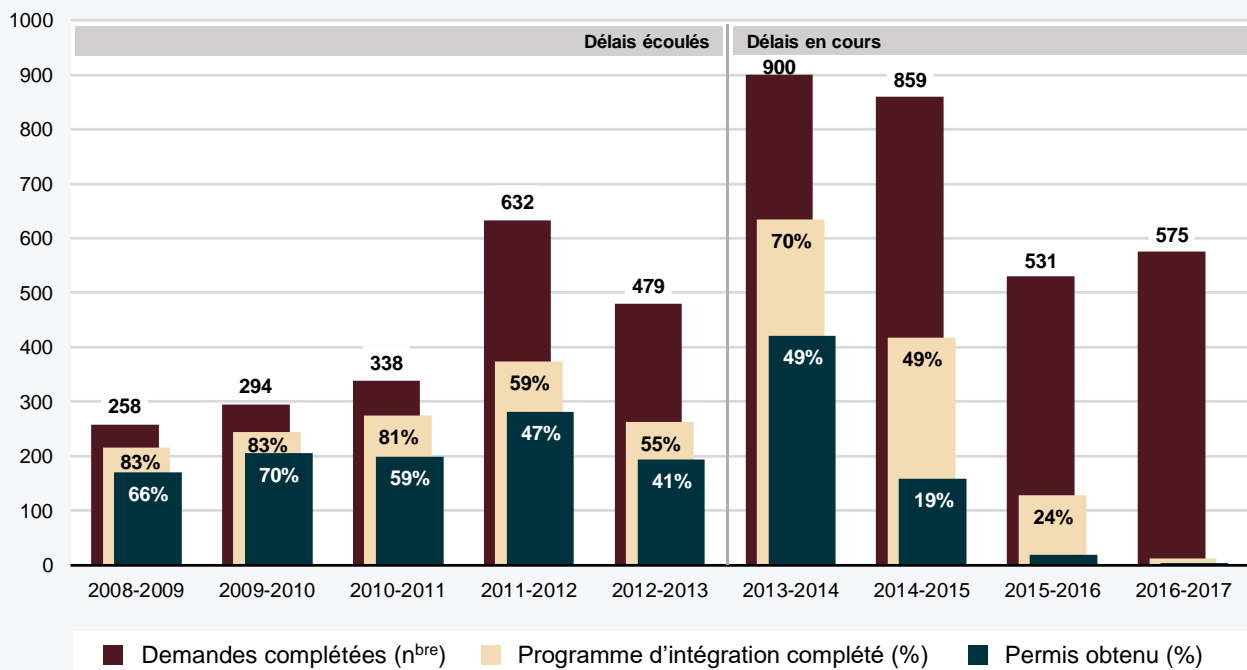
Le nombre d'infirmières et d'infirmiers de l'extérieur du Canada (exclusion faite de la France) qui ont présenté une demande complète de reconnaissance à l'OIIQ a connu une croissance exponentielle depuis la fin de la dernière décennie. À l'inverse, la proportion de ceux qui complètent le parcours, soit l'obtention du permis d'exercice, tend à diminuer. Le graphique 1 montre que :

- **Le nombre de demandeurs ayant complété un dossier est passé de 294 en 2009-2010 à 900 en 2013-2014.**
 - > Ce nombre redescend à moins de 600 en 2015-2016 et 2016-2017.
- **Moins de 80 % des demandeurs ont complété leur programme d'intégration professionnelle depuis 2010-2011.**
 - > Cette proportion descend à 55 % pour les demandeurs en 2012-2013.
- **Moins de 50 % des personnes ayant déposé une demande de reconnaissance depuis 2011-2012 ont obtenu leur permis d'exercice de la profession infirmière au Québec³.**
 - > Cette proportion atteignait jusqu'à 70 % auparavant.

À noter que les demandeurs ayant complété leur dossier après 2012-2013 n'ont pas encore écoulé leur délai de quatre ans pour faire leur programme d'intégration. Les proportions indiquées dans le graphique pour les années 2013-2014 et suivantes continueront donc d'augmenter.

GRAPHIQUE 1

Nombre de demandes complétées de 2008-2009 à 2016-2017 et proportion des demandeurs ayant complété leur programme d'intégration et ayant obtenu leur permis



³ Une fois le programme d'intégration complété, les candidats diplômés de l'extérieur du Canada, tout comme ceux diplômés du Québec, doivent réussir l'examen professionnel de l'OIIQ. Toutefois, environ 5 % des candidats diplômés hors Canada ne se présentent jamais à l'examen.

LE TEMPS MOYEN DE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE EST PASSÉ DE 148 À 82 JOURS

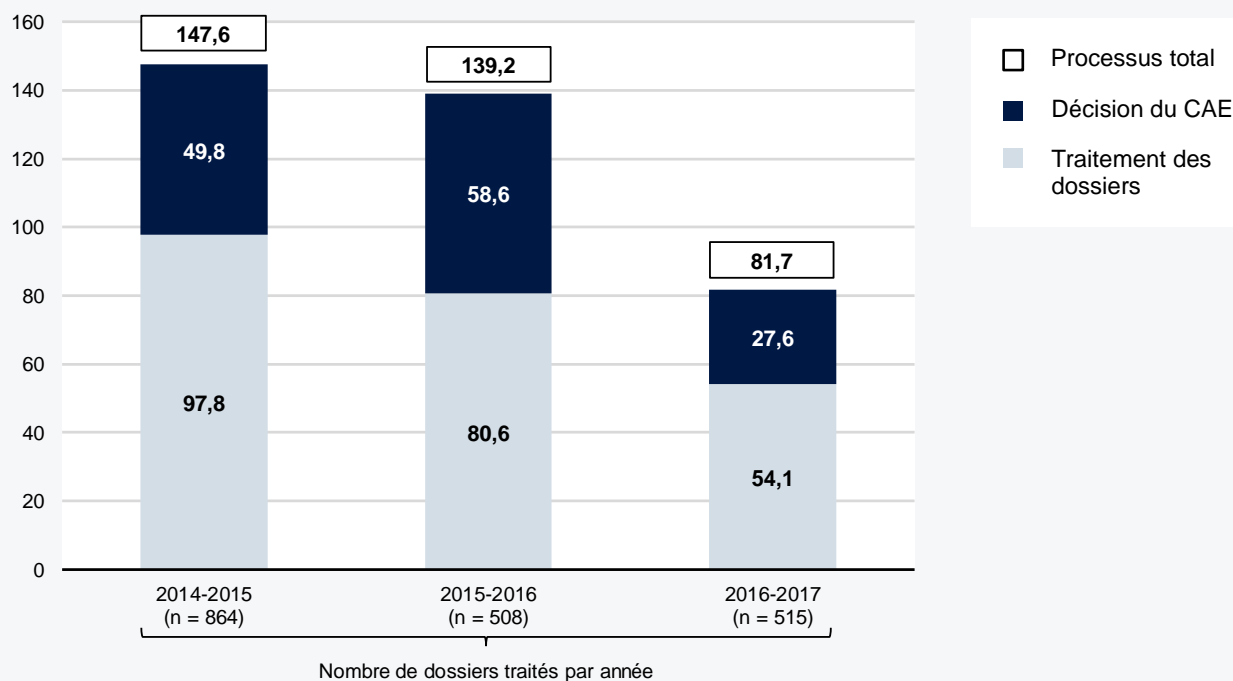
Lorsque le dossier de demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation ou du diplôme est complété par le professionnel diplômé à l'extérieur du Canada, ce dossier doit être traité à l'OIIQ avant d'être présenté au Comité d'admission par équivalence (CAE) aux fins d'une décision. Le graphique 2 montre que :

- **Le temps total de traitement des dossiers est passé de 148 à 82 jours, en moyenne, au cours des deux dernières années, soit une diminution de plus de 60 jours.**
- **Le temps de traitement a diminué à chacune des étapes :**
 - > le traitement des dossiers : de 98 à 54 jours;
 - > la décision du CAE : de 50 à 28 jours.

On souligne que la réorganisation des équipes et la révision des processus à la Direction, Registriat et examens de l'OIIQ a permis d'accélérer le traitement des dossiers. Par ailleurs, le CAE tient dorénavant ses réunions aux quatre semaines plutôt qu'à toutes les six semaines, ce qui réduit d'autant le délai pour les demandeurs en attente d'une décision.

GRAPHIQUE 2

Nombre de jours moyen requis pour le traitement des demandes de reconnaissance d'équivalence, dossiers traités de 2014-2015⁴ à 2016-2017



4 Les données sur le temps de traitement des dossiers sont compilées seulement depuis 2014-2015.

DEPUIS 2010, À PEINE LA MOITIÉ DES DIPLÔMÉS HORS CANADA TERMINENT LE PROGRAMME D'INTÉGRATION EN MOINS DE DEUX ANS

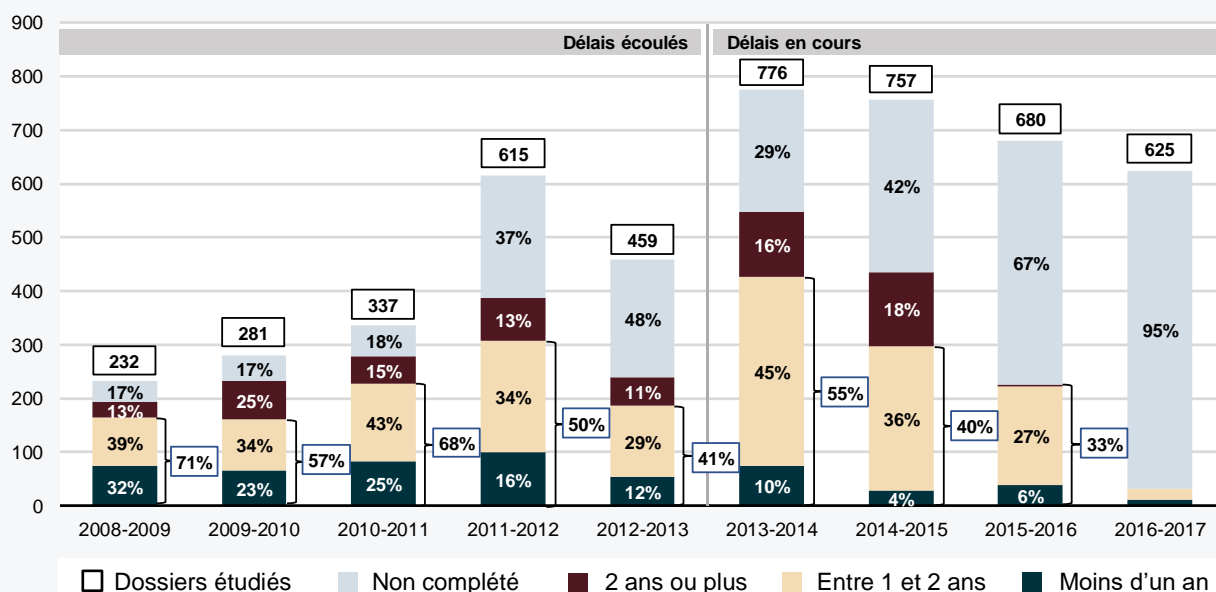
En vue de permettre une meilleure adaptation professionnelle, le CAE prescrit à tous les diplômés hors Canada un programme d'intégration au contexte de pratique québécois qui doit être réussi dans un délai de quatre ans. Dans environ 85 % des cas, ce programme doit être effectué dans un établissement d'enseignement, comprenant des stages en milieu clinique, et, à ce jour, seulement cinq cégeps offrent ce programme⁵. Or, depuis 2011-2012, plus de 600 demandeurs reçoivent une décision du CAE chaque année; ces derniers s'ajoutent aux quelque 14 000 étudiants en formation initiale dans un cégep ou une université québécoise qui doivent aussi faire des stages. Au moment où l'OIIQ a produit ce document (septembre 2017), quelque 1 000 diplômés hors Canada ayant reçu une décision du CAE étaient en attente d'une place au programme d'intégration. Le graphique 3 montre que :

- **La proportion des demandeurs qui complètent leur programme d'intégration en moins d'un an est passée de 32 % en 2008-2009 à moins de 10 % depuis 2014-2015.**
 - > En outre, moins de la moitié des demandeurs complètent leur programme en deux ans depuis 2011-2012 (sauf en 2013-2014).
- **Depuis 2011-2012, plus de 20 % des demandeurs ne complètent pas leur programme d'intégration à l'intérieur du délai de quatre ans.**
 - > Cette proportion a atteint presque 50 % des demandeurs en 2012-2013.

À noter que les demandeurs ne résident pas tous au Québec au moment où la décision est rendue par le CAE. Certains d'entre eux ne poursuivent pas leur démarche, ce qui peut expliquer une partie de la proportion de programme d'intégration non complété.

GRAPHIQUE 3

Nombre de dossiers étudiés par le CAE de 2008-2009 à 2016-2017 et proportion des demandeurs ayant complété le programme d'intégration, selon le temps écoulé depuis le CAE



⁵ Les cégeps qui offrent le programme d'intégration sont : Édouard-Montpetit, John Abbott, Limoilou, Sherbrooke et Vieux-Montréal. Dans certains cas, le CAE permet que le programme soit réalisé en milieu clinique.

LE TAUX D'INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST PASSÉ DE 95 % EN 2011-2012 À 65 % EN 2015-2016

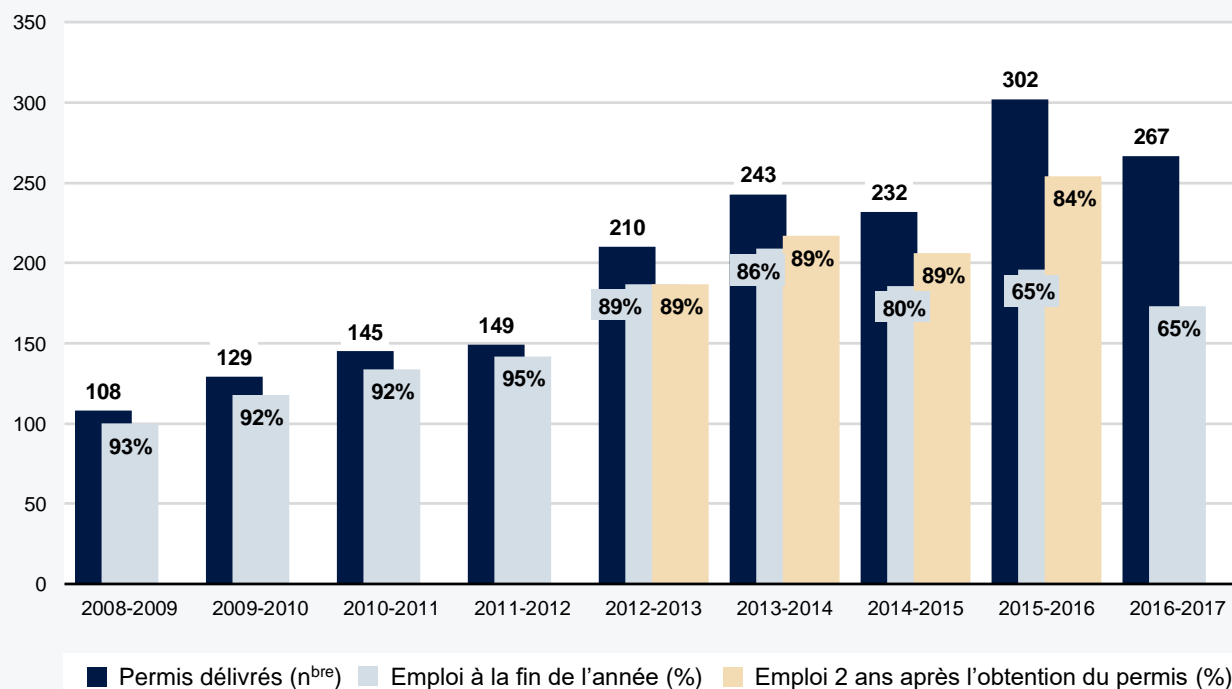
À l'instar du nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence reçues à l'OIIQ, le nombre de permis d'exercice délivrés à des infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Canada a triplé au cours des dernières années. Néanmoins, pour ceux et celles qui obtiennent le permis d'exercice, l'intégration sur le marché du travail au Québec se fait de plus en plus lentement. Le graphique 4 montre que :

- **À partir de 2012-2013, moins de 90 % des titulaires de permis diplômés hors Canada avaient un emploi au Québec à la fin de l'année⁶.**
 - > Cette proportion descend à 65 %, soit seulement les deux tiers, pour les titulaires de permis délivrés en 2015-2016 et 2016-2017.
- **Même en tenant compte de ceux qui intègrent le marché du travail plus d'un an après l'obtention du permis, le taux d'emploi n'atteint pas 90 %.**
 - > Pour les titulaires de permis délivrés en 2015-2016, seulement 85 % travaillaient en 2016-2017, soit plus d'un an après l'obtention du permis.

À noter que le taux d'intégration sur le marché de l'emploi à la fin de l'année d'obtention du permis est également en baisse pour la relève infirmière diplômée du Québec; ce taux oscille autour de 85 % depuis les deux dernières années, tandis qu'il était de 92 % jusqu'en 2013-2014.

GRAPHIQUE 4

Nombre de permis délivrés à des diplômés hors Canada de 2008-2009 à 2016-2017 et proportion des titulaires exerçant au Québec à la fin de l'année d'obtention du permis



⁶ Le taux d'intégration sur le marché du travail correspond à la proportion des titulaires de permis qui ont un emploi en soins infirmiers à la fin de l'année, soit au 31 mars de l'année de délivrance du permis.

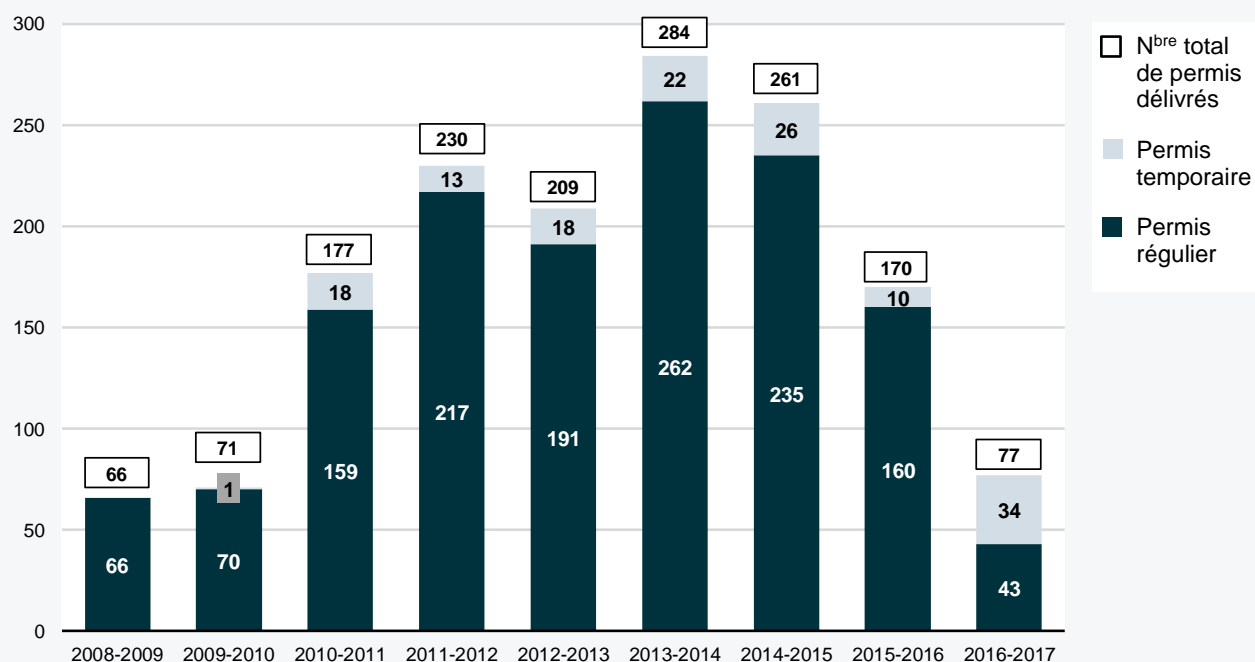
LE NOMBRE DE DIPLÔMÉS FRANÇAIS QUI OBTIENNENT UN PERMIS AU QUÉBEC EST REDESCENDU AU NIVEAU D'AVANT L'ARM

Depuis 2011, l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) permet aux infirmières et infirmiers diplômés de France d'obtenir le permis d'exercice au Québec sans avoir à réussir l'examen professionnel. Ils doivent néanmoins réussir un stage d'adaptation dans un milieu clinique⁷ et, comme pour les diplômés d'autres pays, la disponibilité des places de stage semble faire défaut depuis quelques années. Ainsi, l'effet d'entraînement observé après l'entrée en vigueur de l'ARM s'est vraisemblablement estompé. Le graphique 5 montre que :

- **Le nombre d'infirmières et d'infirmiers diplômés de France venant travailler au Québec a quadruplé avec l'entrée en vigueur de l'ARM.**
 - > Ce nombre est passé de 71 en 2009-2010 à 284 en 2013-2014.
- **En 2016-2017, 77 infirmières et infirmiers de France ont obtenu un permis d'exercice au Québec, soit quatre fois moins qu'en 2013-2014.**
 - > En seulement trois ans, ce nombre est redescendu à ce qu'il était avant l'entrée en vigueur de l'ARM.

GRAPHIQUE 5

Nombre de permis d'exercice délivrés à des infirmières et infirmiers diplômés de France de 2008-2009 à 2016-2017 et statut du permis en date du 31 mars 2017



7 L'OIIQ délivre un permis temporaire aux infirmières et infirmiers de France afin de leur permettre de faire leur stage d'adaptation; le permis devient régulier lorsque le stage est réussi. Ceux qui n'ont pas obtenu un permis régulier, soit ont échoué le stage, soit l'ont abandonné. Les titulaires de permis délivrés au cours de la dernière année (2016-2017) peuvent être encore en train de compléter leur stage, ce qui explique le nombre élevé de permis temporaires au 31 mars 2017 indiqué au graphique 5.

UN PEU MOINS DE 5 % DES MEMBRES DE L'OIIQ SONT DIPLÔMÉS DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA : CETTE PROPORTION A DOUBLÉ DEPUIS 2008

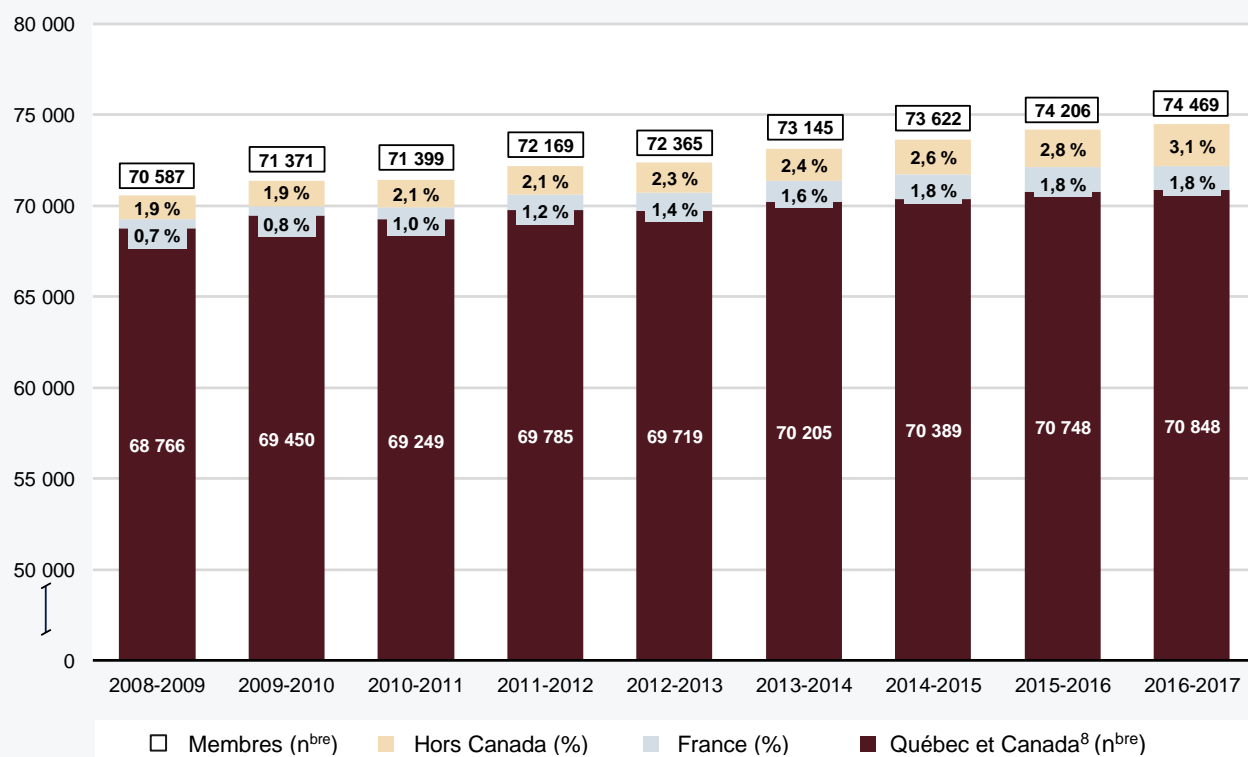
Même si elle demeure relativement marginale, la proportion des membres de l'OIIQ qui ont fait leur formation infirmière à l'extérieur du Canada augmente graduellement d'année en année. Le graphique 6 montre que :

- En 2016-2017, 4,9 % des membres de l'OIIQ avaient obtenu leur diplôme de formation initiale à l'extérieur du Canada, comparativement à 2,6 % en 2008-2009.
 - > Un peu plus du tiers des diplômés hors Canada proviennent de France.
 - > Depuis 2013-2014, la proportion des infirmières et infirmiers diplômés de France demeure stable à 1,8 %, tandis que celle des diplômés d'autres pays continue d'augmenter.

Enfin, on note que le taux de rétention dans la profession cinq ans après l'obtention du permis pour les diplômés hors Canada (autre que la France) est comparable à celui des infirmières et infirmiers diplômés du Québec, soit un peu plus de 90 %. Quant aux diplômés de France, leur taux de rétention cinq ans après l'obtention du permis est d'environ 65 % (données non illustrées).

GRAPHIQUE 6

Nombre de membres inscrits au Tableau de l'OIIQ selon la provenance du diplôme de formation initiale, de 2008-2009 à 2016-2017



8 On compte, bon an mal an parmi les membres de l'OIIQ, environ 1 000 diplômés d'une autre province que le Québec.